

RÉUNION D'INFORMATION

INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN POLOGNE

Mardi 22 septembre 2015

86, rue de la Faisanderie à Paris | de 9h00 à 12h30

Conférence en langue française



INTERVENANTS



Grzegorz WIŚNIEWSKI

Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Varsovie (1987) et de l'Université de Varsovie (1988), Grzegorz Wiśniewski a toujours été professionnellement lié au sujet des énergies. Dans les années 1989-1995, il a été boursier de plusieurs établissements chargés de problématiques liées aux énergies renouvelables en Europe et aux États-Unis. Il a été, entre autres, Vice-président de l'Institut socio-écologique (SIE) ; co-fondateur et directeur (1996-2006) du Centre européen des énergies renouvelables (CE BREC / IBMER), qui grâce au soutien de la Commission européenne jouait le rôle de l'agence nationale pour l'énergie renouvelable ; fondateur et premier président du directoire de la Fédération des employeurs - Forum des énergies renouvelables.

En 2001, Grzegorz Wiśniewski a fondé l'Institut des Energies Renouvelables (IEO) l'un des premiers centres de recherche non-publics en Pologne et la première organisation indépendante de type think-tank dans le domaine des énergies renouvelables, qu'il préside depuis sa création.

Co-auteur de la Stratégie nationale pour le développement des énergies renouvelables (2000) ainsi que co-auteur et rédacteur des expertises pour le gouvernement, il a été récompensé deux fois par le Ministre de l'Environnement et lauréat du prix de l'Homme de l'année pour l'écologie polonaise.

La mission principale de l'**INSTITUT DES ENERGIES RENOUVELABLES** est la création et l'utilisation des dernières connaissances scientifiques et techniques dans le domaine des ressources d'énergies renouvelables dans le but de : soutenir la réalisation d'investissements économiquement optimisés dans le domaine de l'énergie éolienne, solaire, du biogaz et des biocarburants; améliorer la pratique et promouvoir les ressources énergétiques renouvelables, introduire sur le marché de l'énergie des produits et services innovants (solutions techniques, logiciels, rapports des statistiques et études de marché) dans le domaine de l'utilisation des ressources d'énergies renouvelables.

Les principaux bénéficiaires des produits et services de l'Institut sont les petites et moyennes entreprises, les collectivités locales, les investisseurs ainsi que les producteurs indépendants d'électricité à partir de ressources d'énergies renouvelables (notamment pour les études de faisabilité).

L'Institut effectue également des travaux et expertises pour le gouvernement polonais, la Diète Polonaise, la Commission Européenne mais aussi les fondations et les institutions étrangères (World Future Council, le Parlement Européen, les ambassades etc.). L'IEO est aussi l'organisateur et le coorganisateur de conférences cycliques dans le domaine des énergies. | www.ieo.pl

Robert JĘDRZEJCZYK

Diplômé de la Faculté de Droit et Administration de l'Université Jagellon à Cracovie (1992) et de l'Institut International d'Administration Publique de Paris (1993), Robert Jędrzejczyk est conseil juridique depuis 1996. Robert Jędrzejczyk était dans les années 1999-2014 associé au sein du cabinet international Gide Loyrette Nouel, connu en Pologne sous la dénomination sociale Tokarczuk, Jędrzejczyk i Wspólnicy Kancelaria Prawna GLN sp.k. où il dirigeait le département du Droit de l'Énergie, et de la Protection de l'Environnement ainsi que le département du Droit du Travail. Au long de sa carrière professionnelle il a également été maître de conférence à l'Institut du Droit Administratif et Économique de l'Université de Varsovie. En tant que membre de nombreux conseils de surveillance, il veille à la bonne application du droit dans le cadre de l'activité de nombreuses sociétés. Robert Jędrzejczyk est spécialisé en fusions acquisitions, privatisations, droit commercial, droit de l'énergie et droit de l'environnement. Il possède également une expérience reconnue en matière de projets infrastructurels, de négociation des avantages sociaux et des conventions collectives de travail.



Le cabinet d'avocats **ROBERT JĘDRZEJCZYK & PARTNERS** a été fondé en 2014 pour répondre aux besoins des clients recherchant un service de haut niveau, fourni par des avocats forts d'une expérience commerciale confirmée, habitués à évoluer dans un environnement international au côté de clients issus de cultures juridiques différentes.

Les fondateurs du cabinet, Robert Jędrzejczyk et Michał Kubicz, tous deux conseils juridiques, forment équipe depuis près de dix-huit ans. Ils dirigent un groupe de conseils juridiques, d'avocats stagiaires et de conseils juridiques stagiaires, assisté par des juristes junior. Le cabinet est régulièrement cité parmi les meilleurs avocats polonais par Legal 500 EMEA et Chambers Europe. | www.robert-legal.com



PROGRAMME

- 9.00 - 9.30 **Accueil et enregistrement des participants**
Adresse : Service de la promotion du commerce et des investissements, Ambassade de Pologne en France
86, rue de la Faisanderie à Paris | Métro : Rue de la Pompe [ligne 9] ou Porte Dauphine [ligne 2]
- 9.30 - 9.40 **Mots de bienvenue**
M. Janusz Pieńkowski, Ministre –Conseiller, Chef du Service de la promotion du commerce et des investissements, Ambassade de Pologne en France
Mme Hania Stypułkowska-Goutierre, Président, Chambre de Commerce et d'Industrie Polonaise en France

Modérateur : Robert Jędrzejczyk, Legal Counsel, Managing Partner, Cabinet d'avocats Robert Jędrzejczyk & Partners
- 9.40 - 10.45 **La nouvelle réglementation des énergies renouvelables - opportunités d'affaires et risques :**
M. Grzegorz Wiśniewski, Président, Institut Polonais des Energies Renouvelables
- problèmes d'approvisionnement en énergie électrique en Pologne
 - marché des énergies renouvelables en Pologne
 - l'octroi des subventions pour de grands investissements – système d'enchères (jusqu'à 1 MW et au-dessus de 1 MW)
 - l'octroi de subventions pour des micro-installations (prosommateurs)
 - capacités commerciales pour les investissements au-dessus de 1 MW
 - opportunités d'affaires pour les investissements au-dessous de 1 MW
 - risques
- 10.45 - 11.00 Questions - réponses
- 11.00 - 11.40 **Nouvelle loi sur les sources d'énergie renouvelables**
Maître Robert Jędrzejczyk, Legal Counsel, Managing Partner, Cabinet d'avocats Robert Jędrzejczyk & Partners
- nouveaux dispositifs apportés à la réglementation actuelle
 - conditions juridiques pour mener une activité dans les SER
 - concessions et autorisations administratives liées aux SER
 - garanties d'origine de l'énergie produite à partir de sources renouvelables
 - taxes dans le domaine des SER
 - principes de la coopération internationale
- 11.40 - 12.00 **Expériences d'une entreprise française en Pologne**
- 12.00 - 12.30 Apéritif



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RÉUNION D'INFORMATION : INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN POLOGNE

Mardi 22 septembre 2015 à Paris

au Service de la promotion du commerce et des investissements, Ambassade de Pologne en France
86, rue de la Faisanderie à Paris | Métro: Rue de la Pompe [ligne 9] ou Porte Dauphine [ligne 2]

Merci de compléter le formulaire d'inscription et de le renvoyer au plus tard le vendredi 18 septembre 2015
par fax au 01 75 43 94 71 ou par e-mail : secretariat@ccipf.org (accompagné d'une confirmation de virement)

Nom : _____ Prénom : _____
Fonction : _____
Entreprise / Institution : _____
Portable : _____ Tél. bureau : _____
E-mail : _____
Activité : _____
Adresse : _____
Adresse de facturation : _____

Frais d'inscription par personne : 50€ HT [60 € TTC]

Règlement uniquement par virement interbancaire :

Banque CIC Paris Centre Entreprises - 102, bd Haussmann 75009 Paris
Banque : 30066 | Guichet : 10911 | N° Compte : 00010225801 | Clé : 50

Je certifie avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de participation.

Cachet de l'entreprise

Date et signature

Conditions générales : Après réception de votre formulaire d'inscription, la CCI Polonaise en France vous adressera la facture correspondante. Le paiement est à effectuer avant le 22 septembre 2015. Une éventuelle annulation de votre participation doit nous être notifiée par mail à l'adresse eva.komar@ccipf.org. Si l'annulation intervient avant le mardi 8 septembre 2015, 50% des frais de participation seront dus. Dans le cas de l'annulation intervenue après cette date ou dans le cas de la non-présentation de la personne inscrite à la conférence, la totalité des frais de participation sera due.

Plus d'informations : Eva KOMAR – eva.komar@ccipf.org - 01 75 43 48 21.

